

GARANTIE des MÉTAUX PRÉCIEUX

MINISTÈRE DU BUDGET
DES FINANCES
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET DE LA RÉGION DE PARIS

DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

OUVRAGES NEUFS	
POINÇONS DE TITRE	PETITE GARANTIE

OUVRAGES d'OCCASION	
ORIGINE FRANÇAISE	ORIGINE ÉTRANGÈRE OU INCERTAINE

OUVRAGES NEUFS et d'OCCASION

OR	 999 ‰ 24k	 750 ‰	 750 ‰	 HIBOU	 585 ‰ 14K	 375 ‰ 9K		
	 916 ‰ 22k			 ET				
	 750 ‰ 18k							
	AIGLE		AIGLE	Pour bas titre < 375 ‰	COQUILLE SAINT-JACQUES	TRÉFLE		

ARGENT	 999 ‰	 800 ‰	 800 ‰	 CYGNE	 ET	Pour bas titre < 800 ‰		
	 925 ‰			 ET				
	 800 ‰							
	MINERVE		MINERVE					

MONNAIE DE PARIS

PLATINE	 999 ‰	 850 ‰	 MASCARON	 MASCARON		
	 950 ‰					
	 900 ‰					
	CHIEN					


 MONNAIE DE PARIS

POINÇONS DIVERS			
Pour autant que le poids du métal précieux accessoire (OR ou ARGENT) soit au moins égal à 3% de celui de l'ouvrage		MIXTE	MIXTE
		SANGLIER et AIGLE	SANGLIER et AIGLE
			 HIBOU  CYGNE + OU +  HIBOU  CYGNE Selon proportion du métal dominant

Octobre 2009

	MÉTAUX PRÉCIEUX et COMMUNS JUXTAPOSÉS			
	OUVRAGES NEUFS		OUVRAGES d'OCCASION	
	50 % ET +	- de 50 %	50 % ET +	- de 50 %
OR JUXTAPOSÉ à MÉTAL COMMUN				
ARGENT JUXTAPOSÉ à MÉTAL COMMUN				